Les Echos
LE QUOTIDIEN DE L'ECONOMIE

Placements : faut-il acheter de l'or ?

LE 16/11 À 17:56

L'or est traditionnellement une valeur refuge. - **Shutterstock**

Dans les périodes troublées, les investisseurs reviennent tout naturellement vers les valeurs refuge. Faut-il aujourd'hui acheter de l'or ? Les conseils des spécialistes.

« *La France est en guerre* », a affirmé François Hollande lundi 16 novembre devant le congrès. Devant une situation aussi grave, que doivent faire les investisseurs ? Nombre d'entre eux estiment qu'il faut alors acheter de l'or... D'autant que les cours sont aujourd'hui très bas, même s'ils remontaient un peu lundi sur le marché au comptant à Londres. Un sursaut sans doute provoqué par la montée de l'aversion au risque suscitée par les attentats de Paris. Faut-il suivre le mouvement et acheter en prévision de temps troublés ? François de Lassus, directeur de la communication externe de CPorDevises, se refuse à tout opportunisme et préfère extraire son analyse des derniers événements dramatiques à Paris. « *I l faut considérer l'or dans une optique d'épargne à long terme. Il répond aujourd'hui moins aux tensions géo-politiques qu'aux aspects économiques et surtout à la perspective de la hausse des taux de la Fed* », explique-t-il. *Les investisseurs, aux Etats-Unis, ont profité de la baisse des cours pour acheter... Ce qui ne correspond pas au comportement habituel des épargnants français qui achètent plutôt à la hausse. Aujourd'hui, il serait pertinent d'acquérir de l'or physique pour profiter de cours attractifs et disposer d'une protection face à la dépréciation monétaire et à la crise économique. Les dettes abyssales auxquelles nous sommes confrontés et l'énorme quantité de monnaie qui circule engendrent un tendance à sa dépréciation sur le long terme* ».

Risque de nouvelle chute des cours

Pour Samantha Rouach, associée et fondatrice du cabinet en gestion de patrimoine Platineos, ce n'est pas le moment d'acheter. « *Structurellement, le contexte n'est pas favorable à l'or*, affirme-t-elle. *La prochaine hausse des taux aux Etats-Unis doit avoir lieu en décembre, ou au plus tard début mars. Le taux sans risque aux USA va donc être plus attractif pour les investisseurs. Comparativement, l'or, qui ne rapporte rien, devient alors moins intéressant. En outre, cette hausse des taux attendue pour fin 2015 ou début 2016 n'est qu'une première salve et devrait être suivie d'autres réajustements. Par ailleurs, l'inflation, contre laquelle l'or protège, ne repart pas. Enfin, la situation très critique de nombreux pays émergents du fait de la crise des matières premières (Venezuela, par exemple, dont le pétrole représente la grande majorité des exportations du pays) les contraint à vendre massivement leurs*

réserves d'or pour faire face à leurs échéances et éviter un défaut de paiement. Cela risque donc de peser également à court / moyen terme sur les cours. Même si l'or est au plus bas depuis 6 ans , j'estime qu'il est trop tôt pour revenir sur l'or », conclut-elle.

Les détenteurs d'or n'ont pourtant pas perdu d'argent en 2015. Depuis le début de l'année, l'once a certes perdu 9 % en dollars, mais a a gagné 3 % en euros. L'or est coté en dollars qui s'est beaucoup apprécié face à la monnaie européenne.●

Quelle fiscalité pour l'or ?

En principe, le vendeur peut choisir entre une taxe forfaitaire et le régime des plus-values réelles.
La taxe forfaitaire qui s'applique sur le produit de la vente (plus-value ou pas...) est de 10,5 % depuis le 1er janvier 2014.
Mais, depuis le 1er janvier 2006, on peut aussi opter aussi pour le régime des plus-values réelles : 34,5 % sur la plus-value avec un abattement de 5% par an (depuis le 1er janvier 2014), à partir de la 3ème année de détention, dès lors qu'il est possible de justifier du prix et de la date d'acquisition.
Pour François de Lassus, « *il faudrait diminuer le taux de la taxe forfaitaire de 10,5 à 6,5 %, pour dynamiser l'économie, car 80 % de détenteurs d'or l'ont acquis par héritage et ils le conservent de peur de payer un impôt dissuasif. Un amendement en ce sens a été présentée dans le cadre du budget 2016. Il reste en discussion et un groupe de travail a même été évoqué* ».